



## L'INFO MILITANTE

# LA CFE-CGC SIGNE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL SUR L'ENCADREMENT

**Suite à l'aval de son Comité directeur, la CFE-CGC a signé l'accord national interprofessionnel (ANI) du 28 février 2020 portant diverses orientations pour les personnels de l'encadrement.**

La signature de cet accord national interprofessionnel consacre quatre années d'action syndicale pendant laquelle la CFE-CGC a porté, durant la négociation entre partenaires sociaux, des propositions concrètes et pragmatiques dans l'intérêt des entreprises, des membres de l'encadrement et de tous les salariés.

Cet accord prend en compte et rend visible au plus haut niveau conventionnel, quels que soient le secteur ou la taille de l'entreprise, les situations communes et les réalités professionnelles que vivent les salariés en responsabilité technique/métier ou en position de management/animation d'équipe ou de projet.

### **DONNER LES MOYENS AUX PERSONNELS D'ENCADREMENT D'ASSUMER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES LEURS RESPONSABILITÉS**

Les personnels d'encadrement sont ceux qui contribuent significativement aux processus de prise de décisions de l'entreprise comme à son fonctionnement au plus près du terrain ainsi qu'à la qualité des produits ou des prestations servies. Ils doivent avoir les moyens d'assumer dans les meilleures conditions possibles leurs responsabilités. Cet ANI constitue une bonne base de discussion pour que ces moyens soient déclinés dans des conventions collectives ou dans des accords et pratiques d'entreprise.

L'aboutissement à un ANI concrétise l'engagement pris par la délégation employeurs en 2015 dans l'accord national interprofessionnel qui avait acté la fin de la convention AGIRC le 31 décembre 2018, et restaure une confiance indispensable entre les partenaires signataires d'accords passés et dans la parole donnée.

La crise actuelle révèle combien ce besoin de confiance est vital pour décider et mettre en œuvre les mesures appropriées du ressort de la négociation collective ou des institutions représentatives du personnel.

### **PROMOUVOIR UNE EXPERTISE ET UN MANAGEMENT RESPONSABLES**

Les personnels d'encadrement sont en première ligne pour définir et organiser les adaptations permanentes requises, composant chaque jour avec la protection de la santé des collaborateurs et l'activité économique de l'entreprise. Ils doivent donc être plus que jamais épaulés et accompagnés.

La CFE-CGC, à travers la signature de cet accord qui leur est dédié comme à travers l'action quotidienne de ses délégués syndicaux et de ses élus dans les entreprises, est à leurs côtés, promouvant une expertise et un management responsables.

